

COMMUNE

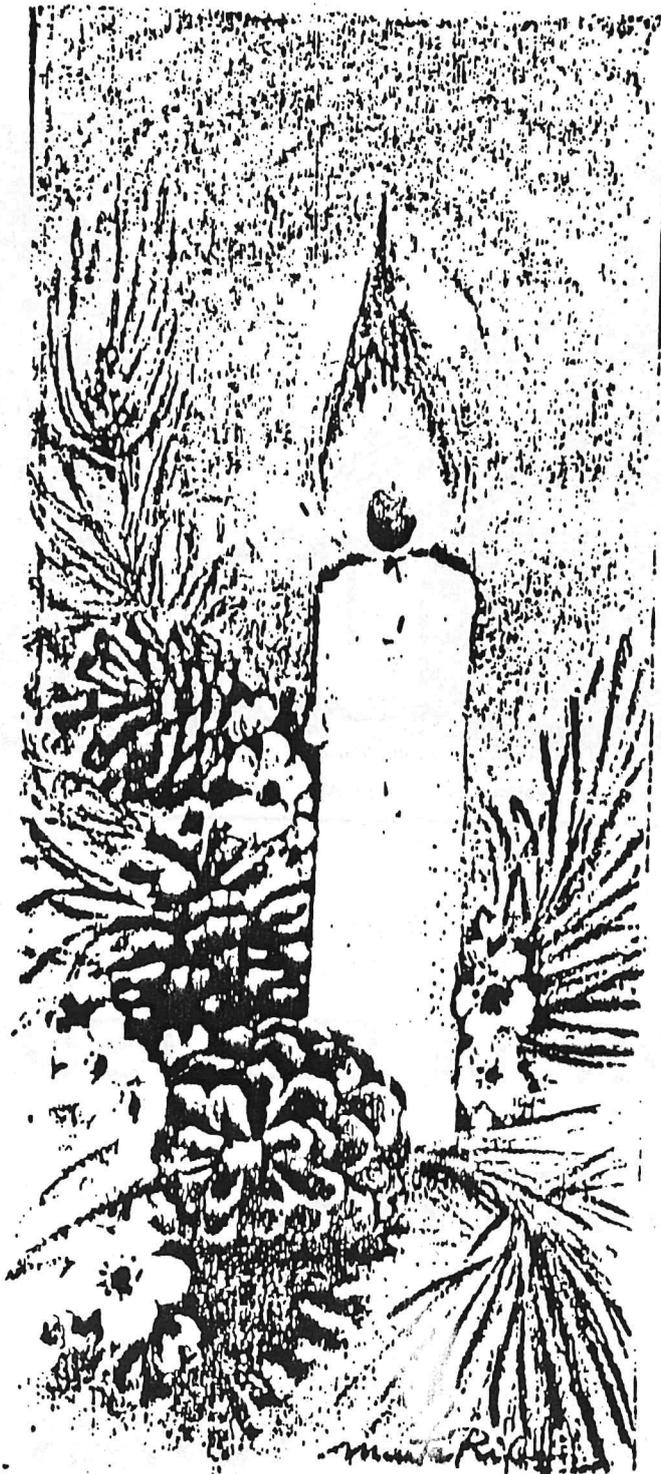
DE WOIGNARUE



**BULLETIN DE LIAISON
MUNICIPAL**

JANVIER 88

Bonne et
Heureuse Année



SOMMAIRE

- Le mot du maire.
- Si nous parlions finances :
 - analyse du budget 87 :
 - le fonctionnement
 - l'investissement
- Echos
- Sur votre agenda - dates à retenir
- Les maires de WOIGNARUE... depuis 100 ans
- Archives
- Etat-Civil 87

le mot du maire

OU « LE BON DOS DU MAIRE »

Quelques évènements en 87 ont fait beaucoup parler, beaucoup jaser dans notre village.

Rappelez-vous, la vente du commerce de M. ACOULON.

Le maire aurait pu ..., le maire aurait dû ..., bref, si plus d'épicerie, si plus de café, si plus de tabac c'était : la faute du maire !

Curieux tout de même que les plus virulents dans leurs critiques sont surtout clients des grandes surfaces.

Puis l'affaire des pompiers. Mobilisation, manoeuvres de certains sapeurs-pompiers, de pompiers-écrivains et d'écrivains pompiers pour accuser le maire.

Il avait avec la complicité du conseil municipal, supprimé le corps local et il allait sûrement, dans la foulée, attenter à la vie des sociétés locales !

Curieux encore ! Parmi les détracteurs les plus acharnés, aucun n'est membre d'une société locale, là où travail et dévouement sont bénévoles.

Puis arriva, en fin d'année, l'affaire DECAVEUX !

Plus d'atelier à WOIGNARUE... la faute du maire, bien sûr !

Pensez-donc, le courrier picard a parlé de "rapports tendus" entre l'entreprise et la municipalité.

Quand une entreprise disparaît -et c'est malheureusement trop fréquent de nos jours- fait-on autant de bruit, quant le maire n'est pas ... communiste ?

J'allais oublier ... les terres agricoles inondées dans le fond de Bourseville. Responsable : le maire de WOIGNARUE !

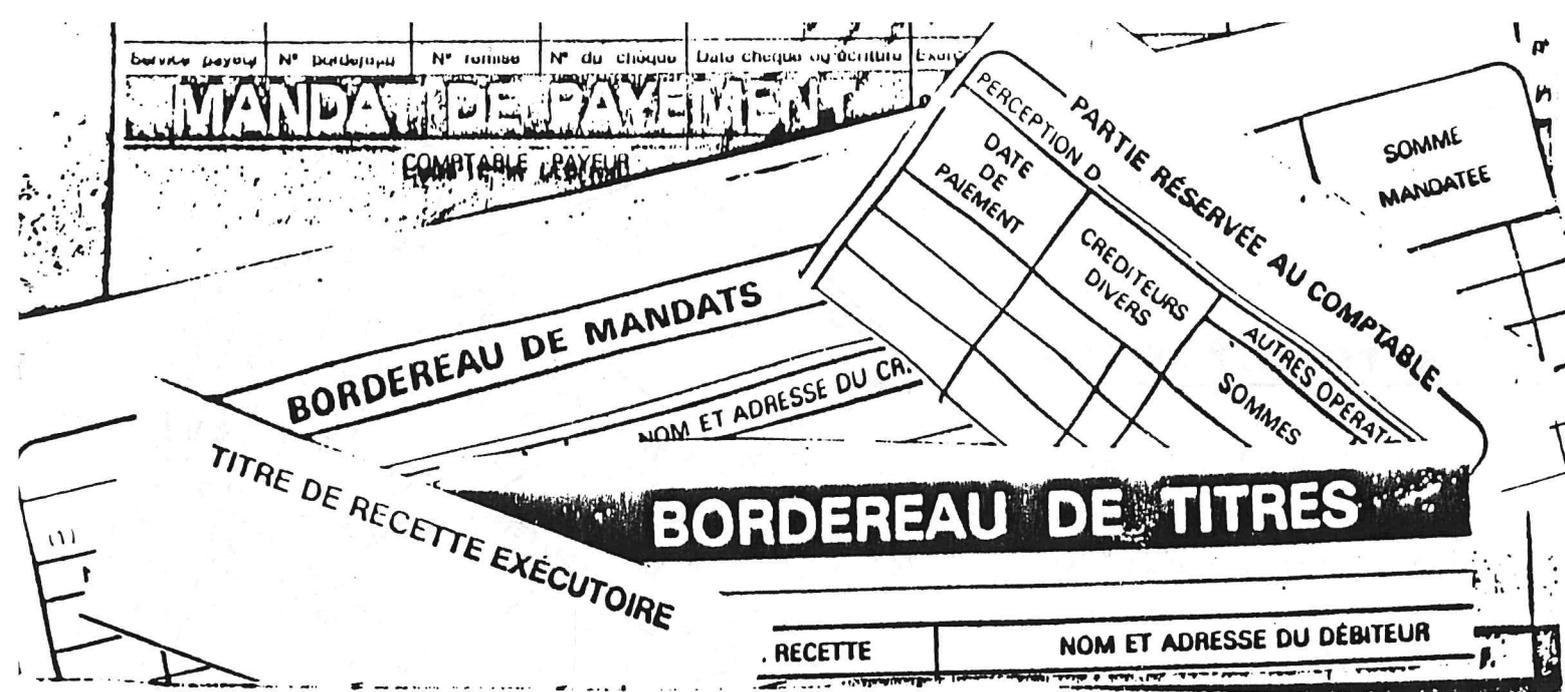
Il aurait fait creuser un fossé pour canaliser l'eau de pluie et inonder les communes voisines.

Vous voyez bien que le maire a bon dos !

Et c'est vrai ! J'ai le dos assez large pour que les critiques méprisables glissent et n'entament ni mon moral, ni mon courage au service de toute la population et je concluerai en vous présentant mes vœux de bonne et heureuse année.

H. MONGRENIER.





si nous parlions finances

Chaque année, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la gestion de la commune.

A cet effet, le maire présente le compte administratif de l'exercice écoulé (c'est à dire de l'année précédente) qui a été précédemment vérifié par le receveur municipal.

Le compte administratif de l'exercice 86, approuvé le 1/10/87, laissait apparaître un excédent de 1 190 014 F.

Cette somme a été réinvestie dans le budget 1987 qui s'élève donc à : 4 392 433 F. pour le fonctionnement
4 138 133 F. pour l'investissement.

Examinons en détail **ce budget 87**

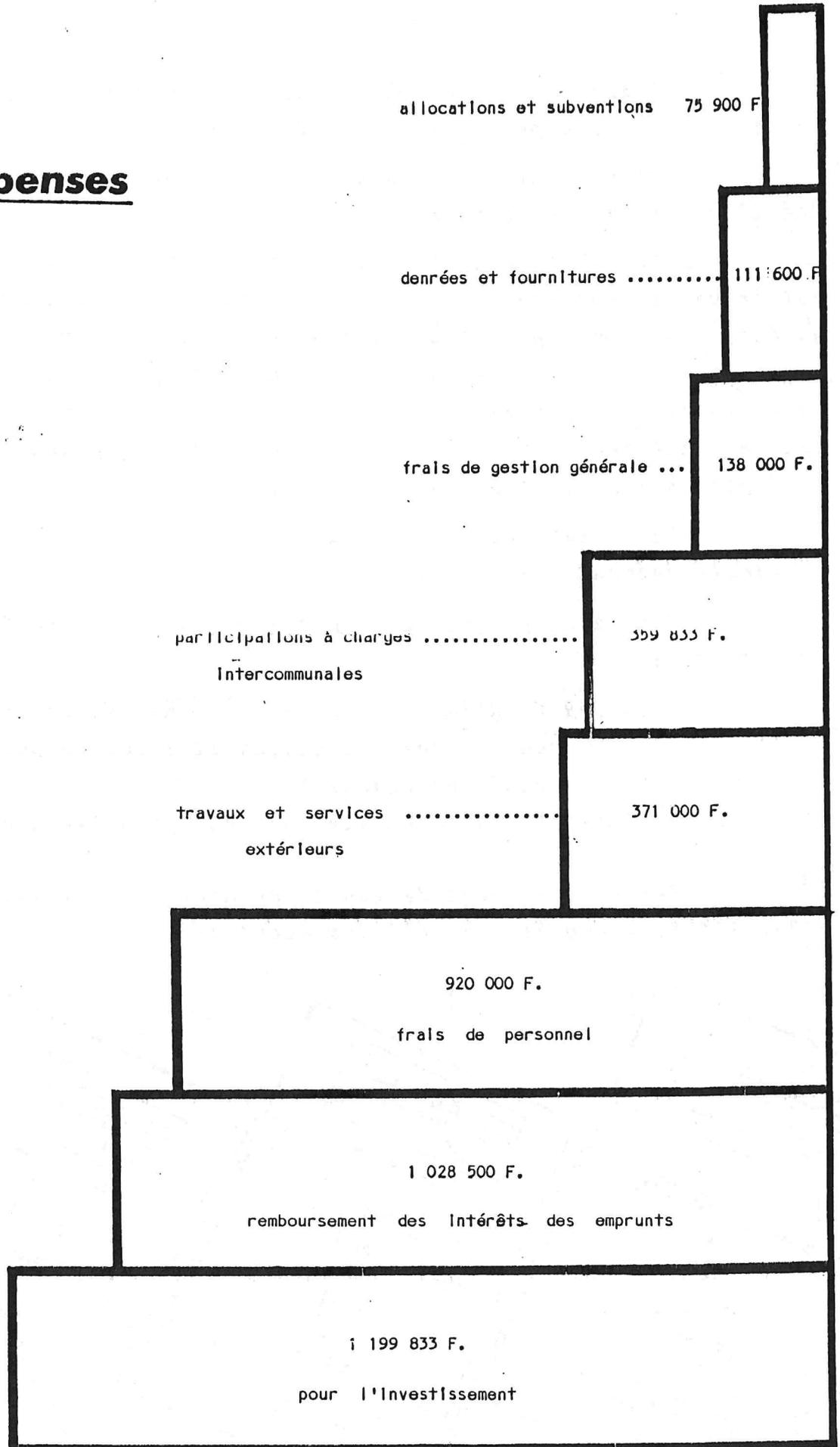
et tout d'abord :

la section de fonctionnement

1° les recettes

2° les dépenses

les dépenses



Il est d'abord indispensable de faire face aux dépenses normales, comme dans toutes les communes, et de prévoir également les sommes qui serviront à l'investissement, c'est à dire à ce que le conseil municipal veut réaliser dans différents domaines (bâtiments, voirie, équipements...).

En 87, il nous a été possible d'y consacrer près de 120 millions de centimes. Ce qui est loin d'être négligeable.

Examinons d'abord les dépenses normales de cette section de fonctionnement.

Un poste important : les remboursements d'intérêts - 1 028 500 F.

à noter que 749 159 F. sont payés par l'Association Foncière de Remembrement, le Clos de Tully et le Département. Cette somme figure donc en recettes également.

Il reste 279 341 F. à charge de la commune.

Les frais de personnel - 920 000 F. qui se décomposent ainsi :

490 000 F. pour le personnel titulaire (7 employés communaux)

70 000 F. pour les non-titulaires (personnel saisonnier au camping)

150 000 F. de rémunérations diverses.

(indemnités de logement aux enseignants "remboursés par l'Etat" - indemnité au directeur de l'harmonie - sonnerie de cloches - entretien de l'horloge de de l'église).

200 000 F. pour les charges sociales patronales.

Les participations à charges intercommunales - 359 833 F. c'est ce que nous payons au :

- SIVOM d'AULT (pour le C.E.S. de Mers, le Centre Médico-social..)

- BAS-CHAMPS (défense contre la mer)

- SIVOM VIMEU (élèves du L.E.P.)

- C.A.T VIMEU

- Piscine de MERS pour nos élèves.

- Contribution au Département pour l'aide sociale.

Les denrées et fournitures - 111 600 F.

pour combustibles - carburant - fournitures scolaires - fournitures de bureau - habillement -

Travaux et services extérieurs - 371 000 F. sont affectés au

ramassage des ordures, entretien des bâtiments, entretien voirie, entretien matériel, les assurances, l'eau, le gaz (au camping), l'électricité et le téléphone.

Les frais de gestion générale - 138 000 F. pour

fêtes et cérémonies - ramassage scolaire (subventionné à 100 %) frais de PTT - indemnités de fonction maire et adjoints.

Allocations et subventions - 75 900 F.

subventions aux sociétés (57 950 F.)

allocations aux T.U.C.

primes à la construction...

Voyons maintenant **la section d'investissement**

les recettes

Nous avons pu prélever 1 199 933 F. sur les recettes de fonctionnement.

Le fonds de compensation T.V.A. doit nous apporter 1 592 365 F.

La dotation d'équipement se monte à 14 265 F.

Les subventions sur certains programmes (église, assainissement, voirie ...) 868 618 F.

Et enfin l'excédent d'investissement de l'exercice 86 : 452 952 F.

les dépenses

4 128 133 F. ont été prévus en 87 pour nos réalisations.

Comment ont-ils été répartis :

- 1 115 055 F. pour l'extension et l'équipement de la salle polyvalente (subvention probable 40 % en 1988)
- 391 411 F. pour la voirie communale (rue d'ONIVAL - place Gros - goudronnage à WOIGNARUE)
- 62 565 F. réfection de la voirie rurale (subvention 30 %)
- 1 261 870 F. remboursement du prêt relai T.V.A. pour la Maison Familiale.
- 344 740 F. remboursement de l'amortissement des capitaux empruntés.
- 24 000 F. pour la régulation du chauffage de l'école et de la mairie.
- 16 370 F. pour l'achat de mobilier neuf à la mairie (armoires - bureau ...)
- 40 000 F. pour l'achat d'un ordinateur pour la mairie (livré fin décembre).
- 153 200 F. pour la couverture de l'Eglise (subvention 30 %)
- 12 200 F. pour l'achat de terrain :
pour parking du cimetière à M. SIMON L. (7040 F.)
pour élargissement de voirie à M. HENIN (1650 F.)
- 23 200 F. pour l'achat de matériel de sauvetage pour les M.N.S. (zodiac, moteur...)
- 10 000 F. pour des plantations (camping - chemin d'accès au stade place de l'église).

En outre, nous avons soldé, c'est à dire définitivement réglé, les programmes Maison Familiale, Jardin Aquatique, Assainissement d'HAUTEBUT.

échos.. échos.. échos ..

SALLE POLYVALENTE

Enfin, c'est parti !

Les entreprises retenues, après examen des appels d'offres par la commission sont :

- maçonnerie-carrelage : Entreprise DELOISON FRIVILLE-ESCARBOTIN
- électricité-plomberie-chauffage : KOBSCHE AULT
- charpente-menuiserie : CHEVALIER ROUTHIAUVILLE
- faux-plafonds FOURDRIN TULLY
- couverture étanchéité PARMENTIER GROFFLIERS
- revêtement de sol GILLARDEAU AULT

- la maîtrise d'oeuvre est assurée par le Cabinet d'Architecture CASTEL-DUSAUSSOY FRIVILLE-ESCARBOTIN

- le Bureau de Contrôle : VERITAS BOULOGNE SUR MER.

Le début des travaux était prévu pour le 20 novembre 87 et l'achèvement pour le 30 juillet 88.

MARAI COMMUNAL

Comme convenu les terrains acquis par le Conservatoire sont gérés par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Côte Picarde, en accord avec la commune.

A ce jour : pâtures et hutte BUIRET - terrains et usine de M. LHOTELIER Guy et hutte HEDIN.

L'usine en ruines a été démolie. Le terrain va être nettoyé et réaménagé.

Le procès intenté à la commune par Me FIRMIN depuis 83, (interdiction de chasser à la Pointe d'OFFOY, démolition de la petite hutte, demande d'indemnisation pour passage sur ses propriétés) a été jugé le 28 octobre 87.

Me FIRMIN a été débouté de ses demandes et prétentions et condamné aux dépens.

Vers un nouveau Corps de SAPEURS-POMPIERS

Le Conseil Municipal va avoir à se prononcer, en janvier, sur la reconstitution du corps et sur le choix du chef.

Le Capitaine De WAZIERES est d'accord pour assurer la formation et le perfectionnement dans le domaine secourisme.

A ... LA "SECURITE"

Selon l'article publié dans le courrier picard du 30/11/87, M. DECAVEUX, patron de l'Entreprise "la Sécurité" aurait laissé entendre que "des rapports tendus" avec la municipalité "communiste" seraient la cause de la fermeture de l'atelier de WOIGNARUE, et de son transfert à ABBEVILLE.

Je suis à la fois stupéfait et indigné que l'on puisse avancer un tel prétexte.

Rapports tendus ... ? s'agiraient-ils des quelques interventions (4 en 4 années) 1 concernant l'écoulement sur la voie publique d'un laitier de ciment et suite aux plaintes, fort légitimes, d'habitants de la commune ?

Ni les ouvriers de l'usine, ni la population de WOIGNARUE ne sont assez naïfs pour prendre au sérieux le fallacieux prétexte de M. DECAVEUX.

Ce sont des raisons économiques qui ont été déterminantes dans la décision prise.

En effet, s'installant à ABBEVILLE, l'entreprise va bénéficier de l'exonération de la taxe professionnelle, d'aides financières importantes du Département et de la Région et aura la possibilité d'embaucher une main d'oeuvre bon marché puisque prise en charge par l'Etat.

Ce transfert fera perdre à la commune de WOIGNARUE la taxe professionnelle (environ 30 000 F.) mais il est à craindre que ce ne soient les salariés qui fassent surtout les frais de cette opération.

Déplacements plus longs, plus coûteux, et pour ceux qui ne pourraient se rendre à ABBEVILLE, le licenciement, comme le précise bien la lettre recommandée envoyée aux ouvriers, le 8 décembre, pour les mettre au courant de la décision prise ... 3 semaines auparavant.

Profiter de l'occasion, pour mener une opération politique contre une municipalité, parce que le maire est communiste, en essayant de lui faire porter la responsabilité de la situation est un procédé méprisable.

En conclusion, je poserai une question :

- réaliser un parking à proximité de l'entreprise ...
- prendre en charge les colis pour l'usine quand ils arrivent le lundi, jour où l'atelier est fermé ...

Est-ce là un signe de "rapports tendus" ?

Mais, M. DECAVEUX n'était certainement pas au courant ?

H. MONGRENIER

sur votre agenda

dates à retenir

- HARMONIE MUNICIPALE
 - Concert : WOIGNARUE : 24 juillet 1988
 - " : HAUTEBUT : en mai
 - " : ONIVAL : 7 juillet
 - Fête de la musique : 21 juin
 - St-Cécile : 27 novembre
 - Bal (avec part. Comité des Fêtes) : 13 juillet

- AMIS DES AINES
 - Concours de manille : 30 janvier
 - Ball Trap : 15 mai
 - Concours de chien : 18 septembre
 - Voyage prévu : en juin
 - Assemblée Générale : en décembre
 - Chaque jeudi d'Octobre à AVRIL :
 - Les rencontres de l'après-midi

- COMITE DES FETES
 - Fête champêtre : 19 juin
 - Concours de manille : 5 mars
 - Fête de WOIGNARUE
 - Bal en soirée : 24 juillet
 - Feu d'artifice : 13 juillet
 - Bal avec l'Harmonie
 - Jeu enfants
 - Concours de cartes : 14 juillet (après-midi)

- CENTRE AERE MUNICIPAL
 - Soirée LOTO : 13 février
 - Kermesse : 10 juillet
 - Ouverture du Centre Aéré :
 - le 4 juillet au 29 juillet 1988.

- ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES
 - Concours de dominos : 26 mars
 - Théâtre : en fin d'année
 - Père NOEL dans les rues.

- AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL
 - Soirée foot-ball : trajet en car
 - Buvette : Fête de WOIGNARUE
 - Soirée Dansante Missette : en Août

- ASSOCIATION AC-PG 39/45
 - Banquet du 8 mai.

- COMMUNE
 - Vin d'honneur : 8 mai
 - : 13/14 juillet
 - : 11 novembre
 - Fête patronale
 - Course cycliste : 25 juillet
 - Banquet des Aînés : en novembre
 - Fêtes des Pères et Mères pour les Aînés
(avec la participation des Amis des Aînés)
 - NOEL : enfants avec (la participation :
des écoles, du comité des fêtes et de
l'association de parents d'élèves.
 - NOEL : AINES (avec la participation des AMIS
des Aînés).



100 ans de maires

à woignarue

1887 à 1892	:	Monsieur BOULLENGER Aimé
1892 à 1894	:	" JOLY Joseph
1894 à 1907	:	" OPAIX Victor
1907 à 1923	:	" BOULLENGER Aimé
1923 à 1929	:	" BECQUET Edmond
1929 à 1935	:	" DELAHOTTE Ricard
1935 à 1941	:	" DEFACQUE François
1941 à 1947	:	" DEFACQUE Joseph
1947 à 1959	:	" DEPOILLY Jules
1959 à 1965	:	" DEVILLERS Ricard
1965 à 1977	:	" LAMBERT Jacques
1977 à 1983	:	" LEJEUNE Guy
depuis 1983	:	" MONGRENIER Henri

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE WOIGNARUE

OBJET :

Construction d'une rampe à pompe à Hautebert. Vote d'une somme de 100^{fr} 36

Séance ordinaire du 1^{er} Juin 1893

Demande d'un secours de 124^{fr} (Nouveau de l'économie)

L'an mil huit cent quatre-vingt-treize, le 1^{er} du mois de Juin, à 2 heures du soir

Le nombre de Conseillers municipaux en exercice est de 12

Le Conseil municipal de la commune de Woignarue, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Joly Joseph Amand Maire

SÉANCE PUBLIQUE

DATE

DE LA CONVOCATION DU CONSEIL

le 28 Mai

Affichés le même jour

DATE

de

L'AFFICHAGE DU COMPTE-RENDU

le 11 Juin 1893

PRÉSENTS : MM. Pava J. Adjoint ; Deloison J. ; Martin J. ; Ferti F. ; Curpin G. ; Noël-Léon ; Coquin P. ; Boullenger D. ; Fournier A. ; Deboutte R.

formant la majorité des membres en exercice

Conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; M. Deloison Joseph ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président expose au Conseil que par suite de l'acquisition d'une pompe à incendie pour la section de Hautebert et y a lieu de construire une rampe pour la placer

additionnels de 1893, mais comme la dépense s'élevait à
il manquait une somme de 124 francs

La commune n'ayant aucune ressource disponible pour combler le
déficit, le Conseil de vouloir bien faire appel au Département.

Le Conseil

Qui l'aprouve de M. le Président

vu le devis de la dépense s'élevant à la somme de 200^{fr} 56

Considérant que la Commune de Daignarue n'a pas de ressources
suffisantes pour payer la remise à pompe de Hautebut par voie d'impôt

Considérant que son budget primitif de 1894 ne s'équilibre
qu'à par le vote de 45 centimes

Vote une somme de deux cents francs cinquante six centimes pour la cons-
truction d'une remise à pompe à Hautebut, répartie de la manière sui-
vante (voies de l'économie)

Un crédit de 76^{fr} 56 est inscrit aux Chapitres additionnels de
1893 et une subvention sur les fonds départementaux de 124 francs
est demandée afin de combler le déficit constaté ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Ont signé au Registre tous les Conseillers présents à l'exception de M.
Boullenger qui s'est refusé à signer.

Tout conforme

Le Maire de Daignarue





naissances

Elise Estelle BARBE	: 1er janvier	Dieppe
Anne-Sophie Marie Thérèse Arlette TOULET	: 27 avril	Abbeville
Claire Béatrice Léontine OPERON	: 6 juillet	"
Kévin Fredy Guy SANNIER	: 1er novembre	"
Aurélie Bernadette Yvette LEDUC	: 18 novembre	Amiens
Grégory ROUSSEL	: 26 novembre	Abbeville
Mélanie Elisabeth MARCHAL	: 26 novembre	Dieppe

mariages

PETIT Eric et TAVERNIER Laurence	: 25 juillet 1987
BOUVET Jacky et GUILLEMIN Annie	: 22 août 1987
HENIN Richard et CORNU Nathalie	: 10 octobre 1987
GAUGLER Eric et HENOCQUE Catherine	: 17 octobre 1987

décès

Lucien TAFUREAU	: 1er janvier	St-Valery
Fernand LEDUC	: 4 février	Abbeville
Charlotte DERAMBURE ép. FERTE	: 20 mars	WOIGNARUE
Gustave BECQUET	: 1er mai	Woignarue
Alfred DEMONCHY	: 13 mai	Abbeville
Clémence BECQUET vve GAPENNE	: 2 juin	"
Marie KELLER vve RICHY	: 22 juin	"
André PALPIED	: 24 juin	Woignarue
Alfred DOUDOUX	: 3 juillet	"
Eugénie SOULLIEU vve HENIN	: 31 août	"
Joël VANDESTEEENE	: 12 septembre	"
Jean-Louis DAMERVAL	: 16 octobre	"
Georges DEVAUCHELLE	: 5 octobre	EU
Marcel SIMON	: 13 décembre	Woignarue

1950

1951

1952

1953

1954

1955